



Le COA

Dit document is afkomstig van <https://www.mycoa.nl>, zie <https://www.mycoa.nl/fr/printpdf/infosheetprint/1606>

2021.10.26 - Frans - "Het COA"

Le COA

Si vous demandez l'asile aux Pays-Bas, vous avez en général le droit d'être accueilli. Cet accueil comprend hébergement, repas ou de l'argent pour la nourriture, argent de poche, assistance et accès aux soins de santé nécessaires. C'est ce qui est consigné dans la loi néerlandaise.

Le Centraal Orgaan opvang asielzoekers (COA) effectue cet accueil pour le compte du gouvernement néerlandais. Si vous avez un titre de séjour, vous gardez votre droit d'accueil par le COA jusqu'à ce qu'il y ait un logement pour vous. Jusqu'à ce jour-là, vous habitez à l'azc.

Si votre demande d'un titre de séjour est rejetée, votre droit à l'accueil échoit en même temps.

Le COA a différentes types de lieux d'accueil, à travers tout le pays. L'accueil et l'assistance diffèrent par type de lieu d'accueil.

Ce n'est pas le COA qui décide de votre demande d'asile. Celle-ci est traitée par l'Immigratie- en Naturalisatiedienst (IND). Pour l'accueil, le COA coopère avec l'IND et d'autres organismes, comme le GezondheidsZorg Asielzoekers (GZA)

Collaborateurs, travaillant à un lieu d'accueil du COA

Sur chaque site, vous trouverez un grand nombre d'employés différents. Pas seulement ceux du COA, mais aussi d'autres organisations comme le Centre médical des demandeurs d'asile (GZA) et le service Rapatriement et départ (DT&V). Il y a aussi toujours des bénévoles présents sur les sites. Ils ou elles donnent par exemple des leçons de néerlandais ou vous accompagnent dans une activité (sportive).

Interprètes

Quand vous ne parlez pas suffisamment le néerlandais ou l'anglais, vous pouvez utiliser un interprète par téléphone pour un entretien avec un collaborateur. Pendant l'entretien, vous pouvez le demander.

Informations

Voulez-vous parler avec un collaborateur ? Ou est-ce que vous avez d'autres questions ? Présentez-vous alors à la réception 'info' du COA.

Si personne du COA est joignable, vous vous adressez au préposé de la sécurité à la réception.



Manager du lieu d'accueil

Le manager du lieu est en dernier ressort le responsable du lieu d'accueil. S'il y a plusieurs types d'accueil à l'un des lieux d'accueil, il se peut qu'il y a plusieurs managers du lieu. Par exemple, un manager pour l'azc et un autre pour le procesopvanglocatie (pol).

Assistant des logements

À l'assistant des logements, vous pouvez poser toutes vos questions sur le fait d'habiter à un lieu d'accueil. Il peut vous dire quelle organisation ou quel collègue pourra vous donner la réponse à votre question. En général, vous avez toujours le même assistant des logements. Lui ou elle est votre intermédiaire et vient vous voir de temps à autre. Vous pouvez également solliciter un entretien personnel. C'est possible dans un parloir ou chez vous dans votre logement.

Concierge

Le concierge entretient le terrain et l'inventaire de votre lieu d'accueil. Il répare par exemple une porte abîmée et remplace les ampoules usées.

Accompagnateur des programmes

L'accompagnateur des programmes règle les informations, les programmes, entraînements et cours, qui sont proposés à votre lieu d'accueil. Par exemple, le programme 'Se préparer à l'intégration' pour les habitants disposant d'un titre de séjour. Ou un entraînement 'avoir du ressort', organisé pour ceux et celles qui en ont besoin. En outre, l'accompagnateur des programmes est responsable des dispositifs tels que la salle de jeu pour enfants et le Centre public pédagogique (OLc).

Case manager

Votre case manager vous assiste individuellement pour concrétiser votre avenir aux Pays-Bas. Vous concevez vous-même vos projets. Avec le case manager vous discutez des démarches que vous allez faire pour les mettre à exécution.

Bénévole

Des bénévoles rendent service au sein de la plupart des lieux d'accueil. Par exemple dans la salle de jeu pour enfants et au Open Leercentrum (OLc). Ils peuvent aussi vous aider à organiser toutes sortes d'activités. Ils le font sans être rémunérés.



Préposé de sécurité (Trigion)

24 heures par jour, des préposés de sécurité sont présents à chaque lieu d'accueil. Ils se trouvent au service d'accueil, qui est près de l'entrée. Arrivés au lieu d'accueil, vos visiteurs doivent s'annoncer chez ce préposé au service d'accueil. Vos communications téléphoniques par la ligne du COA entrent également au service d'accueil. Le service d'accueil est aussi l'endroit où vous devez vous rendre en cas de calamités comme un incendie. Si personne du COA n'est joignable, vous vous adressez aussi au préposé de la sécurité se trouvant au service d'accueil.

Ce que l'on peut entreprendre au sein d'un lieu d'accueil du COA

Il importe de pouvoir bien vous occuper pendant le temps que vous aller passer au sein d'un lieu d'accueil du COA. C'est pourquoi il y a tous les jours plusieurs activités à chaque lieu d'accueil du COA. Vous pouvez également utiliser les dispositifs présents comme wifi, salles de récréation et ordinateurs. Si vous le souhaitez, vous pouvez donner un coup de main sur place. Par exemple, comme surveillant de la salle de récréation.